

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'intervention de mon honorable collègue. Une chose qui est toujours consistante dans la politique conservatrice, c'est l'inconsistance. Lorsqu'on écoute le ministre nous dire que l'inflation sera contrôlée si on continue avec les politiques du gouvernement. . . On sait qu'hier, le gouverneur de la Banque du Canada nous a dit qu'il avait perdu la bataille de l'inflation avec sa politique de taux d'intérêt très élevés. Lorsqu'on écoute le ministre d'État (Finances) nous dire que les temps seront durs, que les décisions seront difficiles, c'est incroyable lorsque l'on pense à ce qui avait été dit à l'automne de 1988, lorsque le déficit et la dette étaient quand même très élevés. Mais le ministre des Finances nous disait à l'époque qu'il n'y avait aucun problème, que tous les programmes préconisés par le Parti conservateur allaient être mis en vigueur sans que cela coûte un sou. . . pour être juste, monsieur le Président, cinq sous. . . que cela ne coûtera pas cinq sous aux contribuables.

Monsieur le Président, ce qui est très difficile à expliquer, je crois, de la part du gouvernement, c'est comment peut-on croire ce qui est dit aujourd'hui au sujet de l'économie du Canada et de la façon d'essayer de s'attaquer au déficit et à la dette, lorsque ces paroles viennent des mêmes gens qui nous disaient, il y a cinq, six ans, qu'ils avaient la réponse, qu'ils avaient les solutions aux problèmes?

Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude aujourd'hui est un exemple flagrant de ce qui se passe avec le gouvernement, car plutôt que de reconnaître leur responsabilité, ils ont pris l'approche de vider leur sac de problèmes sur le dos des provinces. Et par cette approche, évidemment, celui ou celle qui va payer le prix sera toujours la même personne, les gens les plus démunis dans toutes les provinces du Canada. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui met en vigueur quatre mesures de restrictions budgétaires qui ont été annoncées dans le Budget de février. Il s'agit évidemment du gel, pour les deux prochaines années, des transferts fédéraux aux provinces au titre du financement des programmes établis, soit l'éducation supérieure, surtout, et les soins de santé; de la limitation à 5 p. 100 par an au cours des deux prochaines années, des transferts fédéraux au titre du Régime d'assistance publique pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta; de l'élimination du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, et finalement, du gel des transferts aux provinces de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilités publiques au cours des deux prochaines années.

Monsieur le Président, les compressions budgétaires dont le ministre a parlé dans son discours et aussi qui sont contenues dans le Budget pour les quatre mesures que je viens d'énumérer, qui font l'objet de ce projet de loi,

s'élèvent à un milliard de dollars, en 1990-1991, à 1.8 milliard de dollars, en 1991-1992, et à 8.4 milliards de dollars au cours des cinq prochains exercices financiers. C'est une perte inacceptable pour les provinces et pour les Canadiens. Maintenant, j'aimerais expliquer un peu ces chiffres, on parle de milliards de dollars, et il est assez difficile pour le plus commun des mortels de comprendre.

• (1210)

Mais si on commence avec 1 000 \$, les gens, d'habitude, peuvent comprendre facilement ce que c'est que 1 000 \$. C'est peut-être un peu plus difficile de parler de un million de dollars, parce que c'est un chiffre assez élevé, et un chiffre que la plupart des Canadiens n'ont pas à manipuler à chaque jour. Mais si, par exemple, monsieur le Président, on parle de 1,000 millions de dollars; en d'autres mots, si on séparait par tranches de 1,000 \$ ces petits regroupements de un million de dollars, imaginez qu'on est rendu à un milliard de dollars. C'est presque inconcevable de croire qu'on peut parler d'enlever ce genre d'appui aux plus démunis dans toutes les provinces par le biais de ce projet de loi de compressions budgétaires.

Monsieur le Président, le parti libéral s'oppose au projet de loi C-69, et les raisons, je l'espère, seront claires lorsqu'on aura fini de discuter de cette mesure négative du gouvernement. Je sais que mes collègues ont plusieurs points en particulier à soulever, mais je voudrais aujourd'hui prendre le temps de faire un tour d'horizon afin de discuter de certains points, mais aussi de résumer la position du parti libéral.

D'ailleurs, la compression des transferts aux provinces au titre de l'enseignement supérieur et des soins de santé, et la compression des transferts à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, au titre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), vont forcer sans aucun doute les provinces, vu la nature prioritaire des programmes concernés, à majorer leurs impôts. Si toutes ces compressions se répercutent sur les impôts, la charge fiscale provinciale, monsieur le Président, de chaque citoyen augmentera en moyenne de 576 \$ au cours des cinq prochaines années, ce qui veut dire, monsieur le Président, que ce sera la responsabilité des provinces d'aller chercher les sommes d'argent afin de voir aux besoins de leurs citoyens. Et ceci, je voudrais le souligner, en même temps que le gouvernement fédéral est en train de s'ingérer dans la juridiction provinciale, une juridiction traditionnelle occupée par les provinces au niveau des taxes au détail. La fameuse taxe du ministre des Finances et du premier ministre, la TPS, va encore restreindre la capacité des provinces de voir aux besoins de leurs opérations, et surtout aux besoins de leurs citoyens.

Maintenant, monsieur le Président, il faut comprendre que c'est la troisième fois que le gouvernement conservateur s'attaque au financement des programmes établis,